

Informations Rapides

24 mars 2016 - n° 79



■ Les salaires dans la fonction publique en 2014 (premiers résultats)

Entre 2013 et 2014, le salaire net moyen augmente de 0,8 % en euros constants dans la FPT, de 0,4 % dans la FPH et baisse de 0,2 % dans la FPE. La RMPP augmente dans les trois versants.

Avertissement : Cette Informations Rapides s'appuie sur des données provisoires susceptibles d'être révisées.

• Salaire moyen

Fin 2014, la fonction publique emploie 5,64 millions d'agents, fonctionnaires, contractuels, autres catégories et bénéficiaires de contrats aidés. L'évolution annuelle du salaire moyen reflète les progressions salariales individuelles, mais est aussi liée aux variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en termes de statut (par exemple, évolution du volume d'emplois en contrats aidés) ou en termes d'âge (en lien avec les départs à la retraite, les recrutements).

Dans la fonction publique d'État (FPE), tous statuts confondus (hors militaires) au sein des ministères ou d'établissements publics nationaux, le salaire net moyen en équivalent-temps plein (EQTP) augmente de 0,3 % en euros courants entre 2013 et 2014 et atteint en moyenne 2 480 euros nets par mois. Compte tenu de l'inflation, il baisse de 0,2 % en euros constants.

Dans la fonction publique territoriale (FPT, hors militaires, assistants maternels et familiaux), l'évolution entre 2013 et 2014 est à la hausse : +1,4 % en euros courants, soit +0,8 % en euros constants. Le salaire net moyen en EQTP est de 1 880 euros par mois en 2014.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), c'est-à-dire les établissements publics hospitaliers et les établissements sociaux et médico-sociaux (hors internes et externes des hôpitaux), le salaire net moyen croît de 0,9 % en euros courants entre 2013 et 2014 et de 0,4 % en euros constants. Le salaire net moyen en EQTP est de 2 210 euros par mois en 2014.

En 2014, les différences d'évolution entre salaire net et salaire brut (environ -0,3 point de pourcentage) s'expliquent notamment par l'augmentation du taux de cotisation pour pension civile des fonctionnaires (alignement progressif sur celui du secteur privé). Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants de la fonction publique résultent principalement des différences de structure en termes de catégorie, de statut et de type d'emploi occupé. Ainsi, dans la FPE, près de six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois agents sur dix dans la FPH et un agent sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre un agent sur cinq dans la FPE.

Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

	niveau 2014 (p)	Évolution entre 2012 et 2013 (%)		Évolution entre 2013 et 2014 (%)	
		euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Fonction publique de l'État - FPE (1)					
Brut	3 000	0,5	-0,4	0,7	0,2
Net	2 480	0,1	-0,7	0,3	-0,2
Fonction publique territoriale - FPT (2)					
Brut	2 260	1,1	0,2	1,7	1,2
Net	1 880	0,8	-0,1	1,4	0,8
Fonction publique hospitalière - FPH (3)					
Brut	2 650	1,0	0,1	1,2	0,7
Net	2 210	0,6	-0,2	0,9	0,4

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

(1) hors militaires.

(2) hors militaires, assistants maternels et familiaux.

(3) hors internes, externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2014 sont provisoires.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Source : Insee, Siasp.

• Rémunération moyenne des personnes en place

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. Elle reflète donc les évolutions de salaires perçues au niveau individuel, dont les effets de carrière - positifs - liés à l'ancienneté. Elle porte sur un champ plus restreint excluant les entrants et les sortants au cours de l'année. On retient ici les agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit les deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

Dans la fonction publique d'État, la RMPP nette augmente en moyenne de 2,2 % en euros courants, soit +1,6 % en euros constants.

Dans la fonction publique territoriale, la RMPP nette progresse de 2,7 % en euros courants, soit +2,1 % en euros constants.

Dans la fonction publique hospitalière, la RMPP nette croît de 1,8 % en euros courants, soit une hausse de 1,3 % en euros constants.

Rémunération mensuelle moyenne des personnes en place par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

	niveau 2014 (p)	Évolution entre 2012 et 2013 (%)		Évolution entre 2013 et 2014 (%)	
		euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Fonction publique de l'État - FPE (1)					
Brut	3 190	1,8	0,9	2,5	2,0
Net	2 630	1,4	0,5	2,2	1,6
Fonction publique territoriale - FPT (2)					
Brut	2 380	2,0	1,1	3,0	2,5
Net	1 980	1,6	0,8	2,7	2,1
Fonction publique hospitalière - FPH (3)					
Brut	2 740	2,0	1,1	2,2	1,7
Net	2 280	1,7	0,8	1,8	1,3

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

(1) hors militaires.

(2) hors militaires, assistants maternels et familiaux.

(3) hors internes, externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2014 sont provisoires.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Source : Insee, Siasp.

Pour en savoir plus :

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particulier (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. Le suivi des effectifs de ces différentes catégories d'agents en 2014 est disponible dans l'*Informations Rapides* n°303 et l'*Insee Première*, n°1586.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 0,9 % en 2013 et de 0,5 % en 2014. Pour mémoire, l'indice des prix à la consommation hors tabac augmente de 0,7 % en 2013 et de 0,4 % en 2014.

Le **salair e en équivalent-temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salair e net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source « Système d'information sur les agents des services publics » (SIASP), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Les données détaillées 2013 : Insee Première http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1564

- Insee Première http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1571

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2015

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/fonction-publique-faits-et-chiffres-0>

Le suivi de l'emploi en 2014 dans les trois versants de la fonction publique

- Informations Rapides n°303: <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=113&date=20151215>

- Insee Première http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1586

Les documents méthodologiques relatifs à la source SIASP sont disponibles dans la rubrique « Sources et méthodes » sur insee.fr (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm>) et dans la rubrique Statistiques / Documents et méthodes sur fonction-publique.gouv.fr (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-7>).

- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

-  Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr